

Cotutelles de thèse

[Cotutelle ED 396]



Les principes de la thèse en cotutelle internationale sont les suivants :

- Le travail de thèse s'effectue entre les deux (ou trois) laboratoires, l'un rattaché à une ED 396, le second dans un laboratoire de l'université partenaire.
- Le doctorant réalise ses travaux de recherche sous la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des établissements concernés qui exercent leurs fonctions d'encadrement en collaboration les uns avec les autres,
- La préparation du doctorat s'effectue par périodes alternées dans les différents établissements intéressés, selon un calendrier équilibré et des modalités définies par la convention de cotutelle,
- **Le doctorant s'inscrit chaque année en doctorat dans 2 établissements**d'enseignement supérieur : l'un en France, le second à l'étranger,
- La thèse donne lieu à une soutenance unique dans l'un des établissements signataires selon des règles précisées dans la convention de cotutelle,
- Le docteur reçoit deux diplômes de doctorat des établissements signataires ou un diplôme conjoint. Sur les diplômes figure la mention de la cotutelle internationale.

▶ ATTENTION

..... une convention de cotutelle c'est dans les deux premières années de thèse.

▶ Procédure pour la convention de cotutelle

Procédure de montage de la cotutelle internationale : auprès du service des cotutelles
@parisnanterre.fr

Validation par les différentes parties, vous transmettez le dossier complet à la Cellule Cotutelle
A – Bureau A 310 Poste : 74.22

Mis à jour le 06 décembre 2017

